

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2021-014

Eure Normandie Numérique

Réunion du 13 septembre 2021

Objet : **Protocole d'accord visant à régler à l'amiable un différend relatif au marché 2017-001**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 13 septembre 2021 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU RAPPORT DU PRÉSIDENT,

DECIDE

- D'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel annexé à la présente délibération.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 13 septembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duche

